

RECOMMANDATION

**Conseil scientifique de
l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)**

Objets : organisation de la discussion sur les divergences entre la direction de l'INSHS et les sections du Comité national relatives aux renouvellements, créations, suppressions et transformations d'unités

Le CSINSHS se réjouit d'avoir reçu dans des délais appropriés les documents nécessaires à la préparation de la discussion sur les divergences entre la direction de l'INSHS et les sections du CoNRS sur les suppressions, transformations et créations d'unités. Il souhaite cependant que les cas de divergence soient identifiés conjointement par les présidents de section, la direction de l'institut et la présidente du CSI. Dès lors, il lui semble que la réunion préalable entre tous ces acteurs (prévue par l'article 7, 2ème § de la décision 100003SGCN du 22 février 2010, signée A.Fuchs et rappelée par N. Le Gal Secrétaire générale du CoNRS, dans sa note du 21 juin 2011) devrait effectivement être organisée avant que les divergences lui soient présentées.

Recommandation adoptée le 26 septembre 2011.

22 votants

Vote : 22 pour, 0 abstention, 0 contre

Sophie Duchesne,
Présidente du CS INSHS

Destinataires :

M. Patrice BOURDELAIS, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales,

M. Etienne BUSTARRET, président de la CPCN

Mm. les présidents de section de l'INSHS